

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 31 mars 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DFPE 5 G Subvention (125 533 euros) et avenant à convention avec les associations Espace 19 (19e) et l'Association franco chinoise Pierre Ducerf (3e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée entre le Département de Paris et « Espace 19 » le 17 novembre 2014, et notamment son article 2 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée entre le Département de Paris et l'« Association franco chinoise Pierre Ducerf » le 17 novembre 2014, et notamment son article 2 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui demande de l'autoriser à signer des avenants avec deux associations et à leur accorder des subventions ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association « Espace 19 », dont le siège social est situé 251 rue de Crimée 75019 PARIS, l'avenant n°2 à la convention du 17 novembre 2014 susvisée. Le texte de cet avenant est joint au

présent délibéré. Une subvention d'un montant de 113 333 euros est attribuée à Espace 19 (n° tiers astre D00172, n° tiers simpa 246, dossier n° 2016-02406).

Article 2 : La Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'« Association franco chinoise Pierre Ducerf », dont le siège social est situé 29 rue Michel le Comte 75003 Paris, l'avenant n°2 à la convention du 17 novembre 2014 susvisée. Le texte de cet avenant est joint au présent délibéré. Une subvention d'un montant de 12 200 euros est attribuée à l'association franco chinoise Pierre Ducerf (n° tiers astre X00514, n° tiers simpa 523, dossier n° 2016-02506).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 41 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2016 et exercices suivants, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO